



## Reconnaitre et organiser l'économie du soin à autrui au Maroc : enjeux et perspectives



Jaouad Chouaib

Président de la  
commission



Zaoui Zahra

Rapportrice de la  
thématique

L'économie du soin à autrui (care economy) s'affirme de plus en plus comme un secteur crucial qui accompagne les transformations sociales et démographiques à l'œuvre dans de nombreux pays, dont le Maroc. Selon l'OIT, il recouvre l'ensemble des activités et des relations visant à répondre aux besoins des personnes dépendantes (enfants, personnes âgées, malades ou en situation de handicap) et englobe à la fois le travail rémunéré assuré par des professionnels et le travail non-rémunéré, majoritairement pris en charge par les familles.

Dans ce cadre, le CESE a élaboré son avis intitulé « *reconnaitre et organiser l'économie du soin à autrui au Maroc: enjeux et perspectives* ». Ledit avis dresse un état des lieux de la situation du soin à autrui au niveau national, en souligne l'importance et le potentiel et propose des mesures visant à reconnaître formellement ce travail sous différentes formes et à structurer un écosystème intégré, capable de renforcer la cohésion sociale et de soutenir durablement le développement humain et économique du pays. Il a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du Conseil, tenue le 26 juin 2025 à Rabat.

Le Maroc fait face à des mutations démographiques et sociétales profondes : augmentation de l'espérance de vie, vieillissement accéléré de la population, progression des maladies chroniques et évolution des structures familiales, avec réduction des tailles des ménages (nucléaires, unipersonnels) et l'essoufflement progressif des solidarités traditionnelles. Ces changements exercent une pression croissante sur les dispositifs de prise en charge existants et entraînent une augmentation soutenue des besoins en soins à autrui.

Pour autant, les structures et services de prise en charge relevant des secteurs public et privé restent encore insuffisants pour répondre valablement à ces besoins. L'offre disponible est limitée et inégalement répartie sur le territoire, et les programmes sectoriels destinés particulièrement aux enfants, aux personnes âgées, aux femmes et aux personnes en situation de handicap sont fragmentés, centrés sur la réponse institutionnelle ou sanitaire, en l'absence de services professionnels coordonnés pour la prise en charge du soin à autrui.

Cet état de fait se traduit par une prise en charge du soin à autrui reposant largement sur les solidarités familiales, en dépit de leurs fragilités. Longtemps invisible, insuffisamment reconnu et peu structuré, ce travail est majoritairement assuré par les femmes. Il engendre des coûts sociaux et économiques importants : renforcement des inégalités entre les sexes, fragilisation des parcours professionnels et réduction de la participation des femmes à la vie économique, sociale et politique. Selon le HCP (2014), l'intégration du travail non-rémunéré dans les comptes économiques ferait croître le PIB national de 19 %, dont 16 % seraient imputables aux femmes.

Face à ce constat, le développement d'une économie du soin à autrui constituerait une réponse opportune et stratégique pour le Maroc en matière d'assistance sociale et de résilience économique des ménages, spécifiquement les femmes. Elle pourrait : (i) renforcer la cohérence des politiques publiques en favorisant des approches intégrées, centrées sur les parcours de vie et les besoins des personnes dépendantes ; (ii) soutenir le développement territorial grâce à des services de proximité accessibles à tous et à la mobilisation des structures locales, y compris dans les zones les plus isolées ; (iii) constituer un levier puissant de création d'emplois durables, notamment pour les femmes, les jeunes et les personnes peu qualifiées, dans des activités telles que l'aide à domicile, la garde d'enfants, l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap et l'encadrement dans les crèches et établissements spécialisés.

Partant de ce diagnostic, le CESE estime que le Maroc devrait se doter d'une stratégie nationale du soin à autrui, structurée, ambitieuse et intégrée, susceptible de faire du soin un levier structurant de développement humain, de protection sociale et de création de valeur économique durable.

La vision portée par le Conseil n'a en aucun cas pour finalité de se substituer à la solidarité familiale, pilier fondamental du modèle social marocain, mais de la soutenir, la structurer et la renforcer. Elle prône, en revanche, une redistribution plus équitable des responsabilités du soin entre les familles, l'État, les collectivités territoriales, les professionnels et la société civile, afin d'alléger la charge qui pèse aujourd'hui de manière disproportionnée sur les ménages, en particulier les femmes. Pour traduire cette vision en action, la stratégie nationale proposée s'articulerait autour de quatre axes complémentaires.

**Le premier axe vise à ériger le soin à autrui en priorité nationale et à en assurer une gouvernance intégrée. À cet effet, le CESE recommande notamment de :**

- mettre en place un mécanisme national de gouvernance dédié, chargé du pilotage stratégique, de la coordination intersectorielle, du suivi et de l'évaluation de la stratégie nationale du soin à autrui ;
- regrouper et articuler l'ensemble des textes existants relatifs à l'économie du soin au sein d'un cadre juridique unifié ;
- intégrer l'économie du soin dans les stratégies sectorielles et territoriales, en tant qu'axe transversal de développement humain inclusif ;
- décliner la stratégie nationale en plans d'action régionaux et locaux, adaptés aux besoins spécifiques des territoires et des populations.

**Le deuxième axe porte sur la valorisation des métiers du soin et la reconnaissance de celles et ceux qui en assurent la continuité. À ce titre, le CESE préconise notamment de :**

- structurer et professionnaliser les métiers du soin, à travers une nomenclature nationale, une cartographie territoriale des besoins et un cadre national de formation, de certification et de reconnaissance des compétences ;
- mettre en place des conditions de travail décentes et une protection sociale effective pour l'ensemble des professionnels du soin ;
- reconnaître et soutenir les aidants familiaux, en instaurant des congés spécifiques, des formations certifiantes, des dispositifs réguliers de répit et des compensations financières, intégrés aux systèmes de protection sociale.



المملكة المغربية  
Royauté du Maroc

**Le troisième axe vise à assurer une répartition équitable du soin via des dispositifs inclusifs et solidaire. Il s'agit notamment de :**

- » investir massivement dans les infrastructures sociales de base (crèches, établissements médico-sociaux et services à domicile), afin de réduire la charge de soin non-rémunéré ;
- » élargir les critères d'éligibilité des programmes sociaux dans le cadre du RSU, en intégrant systématiquement les besoins en soin des ménages, afin de mieux cibler les bénéficiaires et d'accroître l'impact social de la protection sociale ;
- » mettre en place des dispositifs légaux et organisationnels (congés sociaux, horaires flexibles, télétravail) favorisant une conciliation effective entre vie professionnelle et vie familiale ;
- » instaurer un cadre fiscal incitatif pour l'économie du soin à autrui, incluant des avantages fiscaux pour les familles et les professionnels du secteur, ainsi que l'exonération de la TVA sur les services de soin à domicile et les prestations essentielles de soutien à l'autonomie des personnes vulnérables et à besoins spécifiques.

**Le quatrième axe porte sur le développement d'une économie du soin adaptée aux réalités et aux valeurs marocaines. Le CESE préconise, dans ce sens, de :**

- » encadrer et renforcer les dispositifs de prise en charge solidaire tels que les familles d'accueil pour personnes vulnérables, en instaurant un cahier des charges national et en mobilisant des aides financières et logistiques dédiées ;
- » mettre en place des dispositifs de financement et d'incitation ciblés (partenariats public-privé, contrats à impact social, financements basés sur les résultats) pour soutenir des projets de soin à fort impact social ;
- » développer des innovations technologiques et sociales au service du soin, en adaptant les outils numériques (télésanté, plateformes, domotique) aux besoins locaux, pour assurer l'accès, la qualité et l'efficacité des services et soins prodigués.